

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Arrêté de délégation à Alain GODARD, 1 er adjoint

Le maire de la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 4, le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Alain GODARD, 1er adjoint

Arrête :

Article 1er : A compter du 25 mai 2020

M Alain GODARD est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : BATIMENTS

Article 2 : Le Maire, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé

Article 3: Copie du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet.

Fait à SAINTE ANNE SUR GERVONDE Le 25 MAI 2020

Le Maire, Pascal COMPIGNE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de GRENOBLE (38) dans un délai de deux mois à compter de sa publication..

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Arrêté de délégation à Claire DEBOST , 2eme adjointe

Le maire de la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 4, le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Claire DEBOST , 2e adjointe.

Arrête :

Article 1er : A compter du 25 mai 2020,

Mme Claire DEBOST est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :
Citoyenneté et vie quotidienne.

Article 2 : Le Maire, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée

Article 3: Copie du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet.

Fait à SAINTE ANNE SUR GERVONDE Le 25 MAI 2020

Le Maire, Pascal COMPIGNE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de GRENOBLE (38) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Arrêté de délégation à David CABUS , 3e adjoint

Le maire de la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 4, le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à David CABUS ,3e adjoint.

Arrête :

Article 1er : A compter du 25 mai 2020,

Mr David CABUS est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :
Urbanisme

Article 2 : Le Maire, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé

Article 3: Copie du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet.

Fait à SAINTE ANNE SUR GERVONDE Le 25 MAI 2020

Le Maire, Pascal COMPIGNE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de GRENOBLE (38) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Arrêté de délégation à Patrick RAJON , 4e adjoint

Le maire de la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE -Isère

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 4, le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Patrick RAJON ,4e adjoint.

Arrête :

Article 1er : A compter du 25 mai 2020,

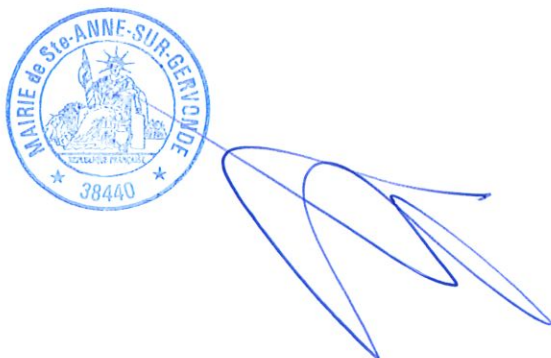
Mr Patrick RAJON est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :
Voirie communale.

Article 2 : Le Maire, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé

Article 3: Copie du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet.

Fait à SAINTE ANNE SUR GERVONDE Le 25 MAI 2020

Le Maire, Pascal COMPIGNE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de GRENOBLE (38) dans un délai de deux mois à compter de sa publication..